



C.H.S.C.T. du 12 mai 2017

Les élus CGT vous rendent compte

Locaux de La Loubière :

La sous-commission du CHSCT a visité les nouveaux locaux de La Loubière le 23 mars dernier. Les bâtiments répondent aux normes de construction et d'accessibilité et les surfaces prévisionnelles d'occupation des bureaux sont respectées.

Subsiste malgré tout le problème du sous-dimensionnement des places de parking soit 149 au total dont 80 effectivement laissées à disposition des 400 agents qui occuperont ces locaux .

La dotation en téléphones mobiles pour tous les agents dans les nouveaux locaux, excepté les directeurs et leur secrétariat, pose également problème.

Cette organisation nouvelle du travail n'a pas, à ce jour, été portée à la connaissance des personnels dans le cadre d'une consultation. Pour la CGT, il est impératif de prévoir la régulation de l'usage de ses nouveaux outils, la nécessité de déterminer des plages de déconnexion et de prévoir la protection des agents contre des exigences de disponibilité sans limite dans le temps. Il faut également mettre en place des outils de contrôle médicaux sur l'audition, l'usage de casques audio pouvant avoir des incidences sur la santé des agents.

Au regard de l'absence de dispositifs de prévention concernant les conséquences de ces nouveaux procédés de travail sur les personnels, la CGT vote **CONTRE**.

Projet d'organisation du Département Connaissance et Sensibilisation à l'Environnement DCSE:

Il est proposé au CHSCT de se prononcer sur le projet d'organisation de la DCSE qui prendra effet au 1^{er} juin 2017. Les conditions de travail des agents ne font l'objet d'aucune modification.

Vote CGT : **POUR**

Ajustement et réorganisation de la Direction de l'Insertion et bilan de l'accompagnement :

L'accompagnement initial de la réorganisation de la Direction de l'insertion a provoqué le réexamen du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et la révision de l'organisation du Service RSA .

Vote des élus CGT sur le bilan : **ABSTENTION**, le bilan n'est toujours pas abouti à ce jour, un poste est toujours en attente d'être pourvu.

Vote des élus CGT sur la Réorganisation n°2 : **POUR**. Les personnels ont été consultés.

Grippe aviaire , procédure :

La sous-commission a proposé au CHSCT une procédure réactualisée mentionnant les modalités d'action face aux risques de grippe aviaire et les directions concernées.

Vote CGT : **POUR**

Bilan CHSCT 2016 :

Le document a été amendé des corrections de la secrétaire du CHSCT.

Vote CGT : **POUR**

Tous ensemble

Règlement intérieur du CHSCT :

Les derniers changements législatifs impactent les nouveaux droits des représentants des personnels en matière de formation et de disponibilité pour remplir leur mandat .

La collectivité a revu sa position et abonde dans le sens de la demande des mandatés au CHSCT. Si la collectivité reste sur la base de calcul de l'effectif global d'agents de 4900 (résultats des élections pro au Comité technique) alors que notre département emploie plus de 5400 agents, elle octroie 12 jours en article 1 aux mandatés CHSCT et 15 jours à la secrétaire du CHSCT pour exercer leur mandat. La particularité géographique (agents répartis sur tout le département) et les risques particuliers auxquels sont potentiellement exposés les agents qui travaillent dans le périmètre de l'Arsenal ou celui des dépôts de carburants de Puget ne sont pas retenus ; mais si la situation le réclamait, il serait possible de faire évoluer les droits des élus.

Vote CGT : POUR

Représentativité des élus représentants du personnel en sous-commissions CHSCT :

Ce point concerne les modalités de fonctionnement de l'Instance. Ce point devra être inclus au règlement intérieur de l'instance et fera l'objet d'un vote en ce sens lors du CHSCT exceptionnel du 30 mai prochain.

Report de l'examen de ce point.

De nombreux sujets ont fait l'objet d'une information au CHSCT :

- Tableaux des Documents Techniques Amiante actualisés (les documents ne sont pas produits en séance mais peuvent être consultés à la demande) ;
- Bilan des suivis médicaux renforcés ;
- Livret de prévention des collègues (présentation du projet en cours) ;
- Présentation par la collectivité de l'accord cadre permettant d'intervenir sur des modalités rapides dans le cadre de la Prévention Primaire, Secondaire et Tertiaire.
- Suivi des préconisations ACFI et sous-commission CHSCT et registres de santé et sécurité au travail,

Les mandatés CGT se tiennent à votre disposition pour tout renseignement concernant les sujets abordés en CHSCT.